

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **S-METOLASTAR**

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**

enregistrée sous le n°**2021-1801**

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) est accordée en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



anses  
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

### Informations générales sur le produit

Noms du produit	S-METOLASTAR GRAMSTAR LASCAR GRAMINASTAR ANCOR GOLD
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972, Dublin 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	960 g/L - S-métolachlore
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	938-2015.01
Numéro d'AMM	2160479
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.  
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

04 AOUT 2021

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice adjointe des autorisations  
de mise sur le marché

Frédérique TOUFFET